



Siège social
935, rue de la Gauchetière
Ouest, 11^e étage
Montréal (Québec)
H3B 2M9 Canada

Bureau régional
17641 South Ashland Ave
2nd Floor
Homewood (Illinois)
60430, United States

DIVISIONS

Pacifique
11717 – 138th Street
Surrey (Colombie-
Britannique)
V3R 6T5 Canada

Montagnes
10229 – 127th Avenue
Edmonton (Alberta)
T5E 0B9 Canada

Prairies
821, boul. Lagimodière
Winnipeg (Manitoba)
R2J 0T8 Canada

Nord des Grands-Lacs
633 Creditstone Road
Toronto (Ontario)
L4K 4N2 Canada

Sud des Grands-Lacs
500 St. Andrew Street
Sarnia (Ontario)
N7T 8G3

Champlain
4500, rue Hickmore
Montréal (Québec)
H4T 1K2 Canada

Nord
3680 Linda Lee Lane, Fl 2
Lake Orion (Michigan)
48359, United States

Centre
15840 West Avenue
Harvey (Illinois)
60426, United States

Sud
2921 Horn Lake Road
Memphis (Tennessee)
38109, United States

Police du CN – Urgence
1 800 465-9239

Stephen Covey
Chef de la Police et de la sécurité du CN
Le CN

935, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2M9
Canada

Tél. : 514 399-6220

Mise à jour sur les protocoles COVID-19 du CN

Comme de nombreuses restrictions liées à la COVID-19 sont levées au Canada et aux États-Unis, nous profitons de l'occasion pour réaffirmer certaines de nos importantes mesures liées à la COVID-19.

Port du masque :

Au Canada : Le CN continuera de respecter les directives et les règlements de la santé publique des provinces relativement au port du masque. Cela signifie que si votre province a levé l'obligation de porter un masque sur le lieu de travail, vous n'aurez plus à en porter un sur les propriétés du CN au Canada. Comme le port du masque deviendra un choix personnel, le CN respecte le droit de tout entrepreneur et fournisseur qui souhaite continuer à en porter un sur les propriétés du CN.

Aux États-Unis : Aux États-Unis : les entrepreneurs et les fournisseurs doivent continuer de porter un masque sur les propriétés du CN, conformément à l'avis *Emergency Order Requiring Face Mask Use in Railroad Operations* émis par la Federal Railroad Administration (FRA) des États-Unis, à l'exception de ceux et celles qui travaillent dans l'édifice administratif de Homewood et au Centre de formation du CN à Homewood. Cette mesure est conforme aux directives fournies par les autorités de la santé publique. Nous communiquerons avec vous dès que l'exigence de la FRA sera levée.

Vaccination :

Au Canada, la politique de vaccination obligatoire du CN demeure en vigueur, conformément à l'arrêté de Transports Canada. L'arrêté ministériel exige que le personnel, les entrepreneurs, les consultants, les agents et les fournisseurs du CN, ainsi que toute personne qui accèdent aux propriétés du CN au Canada soient entièrement vaccinés. À l'heure actuelle, Transports Canada n'est pas en mesure de nous dire si le mandat de vaccination sera levé ni quand il sera levé. La politique est accessible dans le Portail des fournisseurs du CN.

Veillez prendre un moment pour informer les membres de votre personnel de ces mises à jour, et, s'il y a lieu, vos sous-traitants ainsi que leur personnel. Ces personnes peuvent se présenter au travail seulement si elles sont en bonne santé et elles doivent demeurer à la maison si elles présentent des

**Siège social**

935, rue de la Gauchetière
Ouest, 11^e étage
Montréal (Québec)
H3B 2M9 Canada

Bureau régional

17641 South Ashland Ave
2nd Floor
Homewood (Illinois)
60430, United States

DIVISIONS**Pacifique**

11717 – 138th Street
Surrey (Colombie-
Britannique)
V3R 6T5 Canada

Montagnes

10229 – 127th Avenue
Edmonton (Alberta)
T5E 0B9 Canada

Prairies

821, boul. Lagimodière
Winnipeg (Manitoba)
R2J 0T8 Canada

Nord des Grands-Lacs

633 Creditstone Road
Toronto (Ontario)
L4K 4N2 Canada

Sud des Grands-Lacs

500 St. Andrew Street
Sarnia (Ontario)
N7T 8G3

Champlain

4500, rue Hickmore
Montréal (Québec)
H4T 1K2 Canada

Nord

3680 Linda Lee Lane, Fl 2
Lake Orion (Michigan)
48359, United States

Centre

15840 West Avenue
Harvey (Illinois)
60426, United States

Sud

2921 Horn Lake Road
Memphis (Tennessee)
38109, United States

Police du CN – Urgence

1 800 465-9239

symptômes de la COVID-19. Prenez note aussi que le CN se réserve le droit de s'assurer de la conformité à son obligation de vaccination. Toutes les personnes qui accèdent aux propriétés du CN doivent en tout temps avoir sur elles leur preuve de vaccination. Toute personne ne détenant pas une preuve de vaccination ne pourra pas être affectée à du travail sur les propriétés du CN au Canada, et toute personne qui contrevient à notre obligation de vaccination se verra refuser l'accès aux propriétés du CN au Canada.

Nous vous remercions de votre appui continu. Soyez prudents.

Sincères salutations,

Stephen Covey

Chef de la Police et de la sécurité du CN